

FONDATION BETTENCOURT-SCHUELLER

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Aux Membres / Aux Adhérents
FONDATION BETTENCOURT-SCHUELLER
16, place Vendôme
75001 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, pour ce qui concerne les valeurs mobilières de placement.

La valorisation des valeurs mobilières de placement a été établie conformément aux méthodes décrites dans la note « Valeurs mobilières de placement » de l'annexe. Nous avons pris connaissance des informations utilisées et des hypothèses retenues par la Fondation et leur prise en compte de la valorisation de ces actifs financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres / aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

David Clairotte

**FONDATION BETTENCOURT
SCHUELLER**

16 PLACE VENDOME

75001 PARIS

Comptes au 31/12/2022



Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 406 874	553 463	853 410	842 921
Fonds commercial	2 060 505	2 060 505		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	172 151		172 151	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	7 312 344		7 312 344	7 312 344
Constructions	14 861 626	2 383 028	12 478 598	13 844 680
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 914 321	1 240 677	673 644	159 290
Immobilisations corporelles en cours	18 350 759		18 350 759	10 733 964
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	88 790		88 790	87 439
TOTAL I	46 167 369	6 237 673	39 929 695	32 980 638
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Avances et acomptes versés sur commandes				376
CREANCES				
Créances clients, usagers & comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 953 873		1 953 873	7 038 765
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	699 582 952	46 086 963	653 495 989	652 219 376
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	57 189 007		57 189 007	106 619 878
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	404 140		404 140	234 188
TOTAL II	759 129 972	46 086 963	713 043 009	766 112 583
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	805 297 340	52 324 636	752 972 704	799 093 221

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	107 739 997	104 805 445
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	122 443 970	145 033 705
Autres		
Report à nouveau	510 206 785	499 719 161
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	(54 619 366)	(9 167 558)
Situation nette (sous-total)	685 771 386	740 390 752
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	TOTAL I	740 390 752
	685 771 386	740 390 752
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	47 527 705	43 826 768
	TOTAL II	43 826 768
	47 527 705	43 826 768
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques, provisions pour perte de change		
Provisions pour charges		
	TOTAL III	
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 808	45 308
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 099 297	1 667 914
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 062 709	910 607
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 503 798	12 251 872
Instruments de trésorerie		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
	TOTAL IV	14 875 701
	19 673 613	14 875 701
Écarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	752 972 704	799 093 221

Exprimé en €

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens				
Vente de prestations de services				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs			6 000 000	
Donations reçues				
Ressources liées à la générosité du public :				
- Dons manuels				
- Mécénats				
- Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières			18 682 000	4 133 000
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges				
Utilisations des fonds dédiés			2 299 063	4 745 829
Autres produits			28 898	28 007
		TOTAL I	27 009 962	8 906 836
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			6 687 017	8 492 899
Aides financières			61 294 353	39 038 250
Impôts, taxes et versements assimilés			389 643	366 699
Salaires et traitements			2 629 294	2 601 674
Charges sociales			1 123 621	1 115 469
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 660 869	4 067 494
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Reports en fonds dédiés			6 000 000	
Autres Charges			229 198	194 082
		TOTAL II	80 013 995	55 876 567
		RESULTAT D'EXPLOITATION	(53 004 033)	(46 969 732)
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			12 390 237	7 539 620
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges				334 555
Différences positives de change			1 543 078	1 497 066
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			12 994 913	30 275 369
		TOTAL III	26 928 229	39 646 610
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			24 243 275	
Intérêts et charges assimilées			297 714	494 703
Différences négatives de change			413 227	302 509
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			3 589 345	1 047 224
		TOTAL IV	28 543 561	1 844 436
		RESULTAT FINANCIER	(1 615 332)	37 802 173
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(54 619 366)	(9 167 558)

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
TOTAL DES PRODUITS	53 938 190	48 553 445
TOTAL DES CHARGES	108 557 556	57 721 004
EXCEDENT OU DEFICIT	(54 619 366)	(9 167 558)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	433 231	348 929
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	433 231	348 929
TOTAL		



Fondation Bettencourt Schueller

Reconnue d'utilité publique depuis 1987

FONDATION BETTENCOURT SCHUELLER

Exercice clos le 31 décembre 2022

Annexe aux comptes annuels

(Montants exprimés en Euros)

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA FONDATION	3
II. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE	3
III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	4
IV. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
1. Présentation des comptes	5
2. Méthode générale	5
3. Changement de méthode comptable	7
4. Changement de présentation des comptes	7
V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	8
A. ACTIF	8
1. Tableau des immobilisations corporelles, incorporelles et financières	8
2. Tableau des amortissements	9
3. Créances	9
4. Valeurs mobilières de placement	10
B. PASSIF	11
1. Fonds propres avant affectation du résultat	11
2. Fonds dédiés sur donations affectées	12
3. Provisions pour risques et charges	12
4. Etat des dettes	13
VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	14
A. PRODUITS D'EXPLOITATION	14
B. CHARGES D'EXPLOITATION	14
C. VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN	14
D. AUTRES INFORMATIONS	15
1. Honoraires des commissaires aux comptes	15
2. Contributions volontaires en nature	15
E. ENGAGEMENTS HORS BILAN	15
1. Engagements donnés	15
2. Engagements reçus	15
F. AUTRES INFORMATIONS	16
1. Récapitulatif des engagements sur dons accordés au 31/12/2022	16
2. Informations sur les transactions avec les contreparties	16
3. Autres informations	16

I. PRESENTATION DE LA FONDATION

Fondation reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1987, la Fondation Bettencourt Schueller entend « donner des ailes aux talents » pour contribuer à la réussite et au rayonnement de la France.

Pour cela, elle recherche, choisit, soutient, accompagne et valorise des femmes et des hommes qui imaginent aujourd'hui le monde de demain, dans trois domaines qui participent concrètement au bien commun : les sciences de la vie, les arts et la solidarité.

Dans un esprit philanthropique, la fondation agit par des prix, des dons, un accompagnement personnalisé, une communication valorisante et des initiatives co-construites.

Depuis sa création, la fondation a récompensé 634 lauréats et soutenu plus de 1200 projets portés par de talentueuses personnalités, équipes, associations, organisations.

II. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2022 sont les suivants.

Sur le plan opérationnel :

- Un haut niveau des activités de mécénat à 64,5 M€ (prix et dons pour 61,3 M€, opérations de valorisation et d'accompagnement des lauréats et des projets pour le complément). Ce niveau s'explique principalement par la montée en puissance des travaux de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris que la Fondation soutient ainsi que par la dynamique des autres grands projets que sont le *Learning Planet Institute* et la Fondation Pour l'Audition. Y contribue aussi le don exceptionnel fait à la Croix-Rouge française pour les victimes de la guerre en Ukraine ;
- La première promotion des chercheurs lauréats du programme *Impulscience*[®], au nombre de 7, qui seront soutenus pendant cinq ans. Ce programme vise à soutenir l'attractivité de la France comme place de sciences et à garder ou à attirer en France les meilleurs chercheurs en milieu de carrière. Dans le mécénat scientifique de la Fondation, il est complété par le Prix Liliane Bettencourt pour les sciences du vivant, dont les paramètres changeront en 2023, par la dotation au programme ATIP-Avenir ainsi que par les soutiens directs à des projets de recherche décidés antérieurement ;
- Les cérémonies de remise des prix organisées à l'automne (Prix Liliane Bettencourt pour l'intelligence de la main[®], Prix Liliane Bettencourt pour le chant choral, prix scientifiques) ;
- La montée en puissance de la stratégie de communication dans les médias et sur les réseaux sociaux. La Fondation a aussi ouvert un chantier de refonte de son site internet qui aboutira au début de l'année 2023 ;
- La poursuite des travaux visant à installer la Fondation dans la maison de ses fondateurs, essentiellement, en 2022, pour la phase de gros œuvre ;
- L'amélioration continue de l'outillage technique de la Fondation : déploiement des outils de gestion des prix, interfaçage des logiciels budgétaires et comptables, chantiers divers relevant d'un effort continu de contrôle interne sous le pilotage du Bureau (sécurité informatique, feuilles de paie...).

Sur le plan financier :

La situation politique et économique mondiale et la remontée des taux d'intérêt, forte et rapide, décidée par les banques centrales ont provoqué la baisse concomitante et significative des marchés obligataires et des marchés actions. Dans ce contexte, en raison de décisions de réajustement rapide de l'allocation des actifs prises dès le début de l'exercice, et grâce à une part significative de trésorerie et d'actifs non cotés, le portefeuille a relativement bien résisté. Pour autant, la performance 2022 est négative, après une année 2021 extrêmement favorable.

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

1. PRÉSENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

2. MÉTHODE GÉNÉRALE

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La Fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au plan comptable général et plus spécifiquement au règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Etant précisés les points suivants :

- **IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

- AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- ✓ Logiciels : 1 à 5 ans
- ✓ Brevets et Marques : 5 à 10 ans
- ✓ Constructions : 30 à 80 ans
- ✓ Agencements, installations techniques sur constructions : 10 à 15 ans
- ✓ Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- ✓ Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- ✓ Matériel informatique : 3 ans
- ✓ Mobilier : 10 ans

- CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

- VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

- 1) Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties se font selon la méthode FIFO (« First In First Out »).
- 2) La valeur de tous les investissements est convertie en Euro suivant le cours des devises à Paris à la date de clôture.
- 3) La valorisation des titres détenus par la Fondation a été établie conformément aux méthodes décrites ci-dessous.
 - Parts de SICAV, de FCP, d'OPC ou assimilés et autres titres cotés

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue à la clôture de l'exercice ou, le cas échéant, au cours moyen du dernier mois de l'exercice

- Investissements non cotés

Leur valeur liquidative résulte des informations et des estimations communiquées par les gérants de ces fonds.

La valorisation retenue au 31 décembre 2022 correspond soit à la valeur officielle communiquée soit à la meilleure estimation à la date d'arrêté des comptes.

- 4) Une provision pour dépréciation des titres est constituée dès lors qu'une ligne de titres présente une moins-value latente à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, conformément à la réglementation comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- COMPTABILISATION DES DONS ACCORDES

Les aides financières sont comptabilisées à leur date d'octroi ou dans le cadre des conventions annuelles ou pluriannuelles, lorsque les conditions suspensives sont levées et la charge certaine, le cas échéant.

- METHODE DE VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Depuis 2013, la Fondation Bettencourt Schueller et la Société Téthys ont signé une convention de mécénat de compétences valorisée sur la base du temps consacré à la Fondation par les collaborateurs de Téthys ; elle est renouvelée tous les 2 ans afin de mettre à jour la liste des salariés mis à disposition de la Fondation par Téthys.

Chaque collaborateur de Téthys remplit une feuille consignant le nombre de jours dédiés à la Fondation pour diverses tâches touchant essentiellement à la gestion des actifs financiers, à la comptabilité et la trésorerie, l'administration du personnel et certains services généraux.

La valorisation de ce temps passé se fait sur la base des salaires, primes et autres avantages des salariés mis à disposition ainsi que les charges sociales s'y rapportant et ce au prorata de la durée de mise à disposition et sous la seule responsabilité de la société donatrice Téthys.

3. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Néant.

4. CHANGEMENT DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Néant.

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

A. ACTIF

1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIÈRES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3 323 911	410 796	95 177	3 639 530
Concessions, brevets et droits similaire	1 263 406	410 796	95 177	1 579 025
Fonds commercial	2 060 505			2 060 505
Immobilisations corporelles	41 631 934	8 764 779	7 957 663	42 439 049
Terrains	7 312 344			7 312 344
Constructions sur sol propre	21 025 408		7 390 663	13 634 744
Instal. générales, agencés et am. des constructions	1 226 881			1 226 881
Instal. générales, agencés et aménagements divers	732 164			732 164
Matériel de bureau, informatique, mobilier	583 372	13 985		597 357
Emballages récupérables et divers (œuvres d'art et parking)	17 800	567 000		584 800
Immobilisations corporelles en cours	10 733 964	8 183 794	567 000	18 350 759
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	87 439	1 888	536	88 790
Prêts				
Autres immobilisations financières	87 439	1 888	536	88 790
Autres participations				
TOTAL	45 043 283	9 177 462	8 053 377	46 167 369

2. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	420 485	228 156	95 177	553 463
Concessions, brevets et droits similaires	420 485	228 156	95 177	553 463
Immobilisations corporelles	9 581 655	1 432 713	7 390 663	3 623 705
Terrains				
Constructions sur sol propre	7 376 417	1 294 882	7 390 663	1 280 635
Agencements, installations techniques sur construction	1 031 192	71 200		1 102 392
Installations générales, agencements, aménagements	721 115	10 882		731 998
Matériel de bureau, informatique, mobilier	452 931	54 174		507 105
Concessions de parkings		1 575		1 575
TOTAL	10 002 140	1 660 869	7 485 841	4 177 169

3. CRÉANCES

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Créance de l'actif immobilisé	88 790	88 790		
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières	88 790	88 790		
Créances de l'actif circulant	1 953 872	4 032	1 949 840	
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	832	832		
Avance en compte courant	1 949 840		1 949 840	
Produits à recevoir	3 200	3 200		
Charges constatées d'avance	404 140	404 140		
TOTAL	2 446 803	496 962	1 949 840	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice				

- **Les créances de l'actif circulant**

Les créances de l'actif circulant sont pour l'essentiel rattachées à des opérations d'investissements.

- **Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance sont relatives à des factures fournisseurs datées de 2022 concernant des charges 2023 pour 404 140€.

4. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice
VMP	699 513 397	745 169 450
Total	699 513 397	745 169 450

La provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement de 21 843 688 € au 31 décembre 2021 a été ajustée par une dotation complémentaire de 24 243 275 € à fin 2022 afin d'obtenir une provision globale de 46 086 963 €.

Cette provision pour moins-value latente est calculée, selon le type de placements, au cours à la clôture de l'exercice ou sur la base de la moyenne des cours quotidiens du mois de décembre 2022.

Les plus-values latentes, quant à elles, se portent à 91 803 790 € et ne sont pas comptabilisées.

B. PASSIF**1. FONDS PROPRES AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Libellé	Solde à la fin de l'exercice 2021 avant affectation	Affectation résultat 2021 et mouvements sur les réserves		Résultat 2022	Solde à la fin de l'exercice 2022 avant affectation
		Augmentation	Diminution		
Fonds propres sans droit de reprise	104 805 445	2 934 552			107 739 997
Réserve pour projets associatifs (science, culture et social)	145 033 705	16 951 442	39 541 177		122 443 970
Report à nouveau	499 719 161	10 487 624			510 206 785
Résultat de l'exercice	-9 167 558	9 167 558		-54 619 366	-54 619 366
Total	740 390 753	39 541 176	39 541 177	-54 619 366	685 771 386

Le Conseil d'Administration de la Fondation du 1^{er} avril 2022 a approuvé les comptes 2021 dont le résultat net comptable est de – 9 167 558 euros.

Pour rappel, la réserve pour projets a pour vocation de couvrir les engagements pluriannuels de mécénat, après affectation du résultat (décision du Conseil d'Administration du 27 novembre 2020). Le montant affectable est ainsi constitué du résultat net comptable et d'une reprise sur la réserve pour projets, à hauteur des charges supportées dans l'année pour le mécénat que cette réserve finance soit 39 541 178 euros en 2021. Le total affectable est donc de 30 373 619 euros.

L'impact de l'affectation du résultat 2021 sur les fonds propres est le suivant :

- d'abonder la réserve pour projets de la somme de 16 951 442 euros par prélèvement sur le report à nouveau, cette réserve ayant pour vocation de couvrir les nouveaux engagements et les nouvelles actions de mécénat de l'année (prix, dons et actions de valorisation) qui lui sont affectables. Le solde de cette réserve est ainsi porté à 122 443 970 euros, après reprise des charges de l'année imputables pour 39 541 178 euros (dont 21,2 M€ pour le mécénat scientifique, 8,8 M€ pour le mécénat social, 4,9 M€ pour le mécénat culturel et 4,6 M€ d'action de valorisation du mécénat),
- d'affecter une partie du résultat à hauteur de 2 934 552 euros, au maintien de la valeur réelle de la dotation sans droit de reprise, comme le prévoit l'article 10 des statuts (le taux d'inflation retenu par l'INSEE pour 2021 est de 2,8 %),
- enfin, d'affecter le solde au report à nouveau, soit 10 487 624 euros.

2. FONDS DÉDIÉS SUR DONATIONS AFFECTÉES

			A	B	C	D = A - B + C
	Montant initial	Année	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 197)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 7897)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6897)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 197)
			31/12/2021			31/12/2022
Financement donateurs 2019	4 473 400	2019	27 676 769	930 948	6 000 000	32 745 821
Financement donateurs 2020	25 000 000	2020				
Financement donateurs 2022	6 000 000	2022				
Financement donateurs 2020	23 099 715	2020	16 149 999	1 368 115		14 781 884
			43 826 768	2 299 063	6 000 000	47 527 705

3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques en €	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques Provisions pour pertes de change				
TOTAL				

Aucune provision pour indemnités de départ à la retraite n'a été constituée.

4. ETAT DES DETTES

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes				
- à 1 an au maximum à l'origine	7 808	7 808		
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs	1 099 297	1 099 297		
Personnel et comptes rattachés	291 357	291 357		
Dettes sociales	525 786	525 786		
Dettes fiscales	245 566	245 566		
Autres dettes	17 503 798	17 503 798		
Produits constatés d'avance	-			
TOTAL	19 673 613	19 673 613		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Détail des autres dettes :

- Il s'agit pour l'essentiel de dons accordés et non encore versés.

au 31/12/2022

Antérieurs à 2022	7 089 227
2022	10 213 606
Dons accordés et non versés	17 302 833

Les dons accordés mais non encore versés correspondent à des financements accordés à des projets pour lesquels la Fondation est en attente des appels de fonds, de la signature de la convention ou de la justification de l'utilisation des fonds qui permettront leur versement.

- Les autres dettes comprennent diverses charges à payer à des fournisseurs, des frais bancaires et droits de garde pour 200 965€.

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

A. PRODUITS D'EXPLOITATION

Versements des fondateurs et contributions financières :

En €	Exercice 2022
Versements des fondateurs	6 000 000
Contributions financières reçues	18 682 000
TOTAL	24 682 000

Il s'agit :

- de 2 donations de la société Téthys à la Fondation d'un total de 18 682 000 € pour lui permettre de poursuivre son soutien à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.
- d'une donation de Madame Françoise Bettencourt Meyers de 6 000 000€ en numéraire pour continuer à couvrir les dépenses relatives à l'aménagement de la Fondation dans la maison de ses fondateurs.

Dons accordés et non versés :

Dans le cadre du contrôle de l'utilisation des fonds, la Fondation s'assure que les fonds attribués ont été dépensés conformément aux engagements contractés. L'utilisation de la somme allouée doit être justifiée ; sinon, après plusieurs relances, les fonds versés sont remboursés ou ceux restants à verser sont annulés ou reportés. Il en est de même pour un projet abandonné ou une cessation des activités.

Pour 2022, le montant s'élève à 28 616 €.

B. CHARGES D'EXPLOITATION

Il s'agit pour l'essentiel du montant des dons accordés et approuvés par le Conseil d'Administration de la Fondation au cours de l'exercice.

En €	Exercice 2022
Dons accordés	61 294 353

C. VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

Nombre de cadres	Nombre de non-cadres
22	1

D. AUTRES INFORMATIONS

1. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En €	Montant TTC
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	62 340
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	0
Honoraires totaux	62 340

2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La société Téthys a mis à disposition à temps partiel certains de ses salariés auprès de la Fondation Bettencourt Schueller.

La valorisation du mécénat de compétences s'élève à 433 231 € pour l'année 2022.

E. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. ENGAGEMENTS DONNÉS

Au 31 décembre 2022 la contre-valeur en euros des montants restant à appeler par des fonds non-côtés est de 61,6M€.

2. ENGAGEMENTS REÇUS

A fin 2022, le solde de l'engagement reçu pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris est de 57 985 000 €.

Le montant des cautions et garanties bancaires reçues concernant le chantier Delabordère s'élève à 856 580€.

F. AUTRES INFORMATIONS

1. RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS SUR DONS ACCORDÉS AU 31/12/2022

En €	Total
Engagements à compter de 2023	171 257 619

2. INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES CONTREPARTIES

La Fondation Bettencourt Schueller n'a pas conduit de conventions avec des parties liées dans des conditions anormales telles que prévues dans l'article 431-12 du règlement ANC 2018-06.

La Fondation Bettencourt Schueller a conclu des conventions dites réglementées approuvées par le Conseil d'Administration qui font l'objet d'un contrôle des commissaires aux comptes.

3. AUTRES INFORMATIONS

Au regard des dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, la Fondation Bettencourt Schueller ne fait pas appel à la générosité du public et ne doit donc pas établir de CER (compte d'emploi des ressources).